

## **COMITÉ ÉCONOMIQUE**

Deuxième réunion

Hôtel Holiday Inn, Wembley, Londres, 24-26 septembre 2013

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règles et règlement du Comité
4. La situation du marché cacaoyer
5. Législation européenne sur les limites maximales de résidus (LMR) de cadmium dans les produits de cacao et de chocolat
6. Droits à l'importation et mesures non tarifaires dans le commerce de cacao
7. Communication par les Membres de données statistiques trimestrielles
8. Rapport sur l'état d'avancement des projets
9. Renforcement des capacités dans les pays Membres :
  - Compte rendu de l'Atelier international sur la certification du cacao, Douala, Cameroun
  - Compte rendu du Séminaire international sur les marchés à terme du cacao et la modélisation du marché cacaoyer, Guayaquil, Équateur
  - Projets d'activités de renforcement des capacités à organiser durant l'année cacaoyère 2013/2014
10. Rapport sur le programme de travail pour l'année cacaoyère 2012/2013
11. Programme de travail pour l'année cacaoyère 2013/2014
12. Questions diverses
13. Relevé des décisions

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La deuxième réunion du Comité économique sera ouverte par son Président, S.E. M. Luis Valverde (Équateur).

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Comité économique se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

### 3. RÈGLES ET RÈGLEMENT DU COMITÉ

Comme convenu à sa première réunion en mars 2013, le Comité examinera ses règles et règlement révisés provisoires, figurant dans le document EC/1/2/Rev.1.

### 4. LA SITUATION DU MARCHÉ CACAOYER

Le secrétariat présentera une vue d'ensemble de la situation du marché cacaoyer, en référence au document EC/2/2.

### 5. LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) DE CADMIUM DANS LES PRODUITS DE CACAO ET DE CHOCOLAT

Le secrétariat communiquera au Comité les dernières nouveautés concernant la Législation européenne sur les limites maximales de résidus (LMR) de cadmium dans les produits de cacao et de chocolat, en référence au document EC/2/10.

### 6. DROITS À L'IMPORTATION ET MESURES NON TARIFAIRES DANS LE COMMERCE DE CACAO

Les politiques commerciales des pays importateurs conditionnent l'accès au marché et peuvent parfois être considérées comme des obstacles au commerce. En référence au document EC/2/3, le Comité examinera les droits à l'importation et les mesures non tarifaires (réglementation SPS et obstacles techniques au commerce) ayant actuellement un impact sur le commerce mondial de cacao.

### 7. COMMUNICATION PAR LES MEMBRES DE DONNÉES STATISTIQUES TRIMESTRIELLES

Le Comité examinera la situation de la communication trimestrielle de statistiques cacaoyères par les pays Membres, en référence au document EC/2/4.

### 8. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

Le Secrétariat présentera un rapport sur ce sujet, en référence au document EC/2/5.

## **9. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PAYS MEMBRES**

### ***Atelier international sur la certification du cacao, Douala, Cameroun***

Le secrétariat présentera un compte rendu de l'Atelier international sur la certification du cacao organisé à Douala, Cameroun, du 24 au 27 juin 2013, figurant dans le document EC/2/6.

### ***Séminaire international sur les marchés à terme du cacao et la modélisation du marché cacaoyer, Guayaquil, Équateur***

Le secrétariat présentera également un compte rendu du Séminaire international sur les marchés à terme du cacao et la modélisation du marché cacaoyer, organisé en Équateur du 15 au 19 juillet 2013, figurant dans le document EC/2/6.

### ***Projets d'activités de renforcement des capacités à organiser durant l'année cacaoyère 2013/2014***

Comme décidé par le Conseil à sa 85<sup>ème</sup> session ordinaire en mars 2012, le secrétariat présentera un rapport sur les projets d'activités de renforcement des capacités à organiser durant l'année cacaoyère 2013/2014, en référence au document EC/2/7. Cela comprend :

- Un séminaire sur la préparation et la mise en œuvre de projets, qui se déroulera au Ghana
- Répétition du Séminaire international sur les marchés à terme du cacao et la modélisation du marché cacaoyer en Indonésie et en Afrique.

## **10. RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2012/2013**

Conformément à l'article 17, paragraphe 3 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Directeur exécutif présentera un rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour l'année cacaoyère 2012/2013, en référence au document EC/2/8.

Le Comité économique est tenu de communiquer ses conclusions au Conseil.

## **11. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2013/2014**

Conformément à l'article 17, paragraphe 2 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Directeur exécutif présentera un programme de travail provisoire pour l'année cacaoyère 2013/2014, figurant dans le document EC/2/9.

Le Comité économique est tenu d'adopter ses recommandations en conséquence au Conseil.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

**13. RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Le Comité adoptera son relevé des décisions pour cette réunion.